

En ouverture de la réunion, le DI présente les nouvelles modalités du CHSCT :

- élection d'un secrétaire au sein de la parité syndicale (à l'unanimité, Fabrice Tavernier, représentant syndicale CGT à la DRFIP). Il aura un rôle d'impulsion de suivi et contresignera les PV.
- seules les organisations syndicales voteront
- le rattachement des collègues douaniers de l'Eure à notre CHSCT

Pour cette première réunion qui définit les modalités du CHSCT, la CGT fait le constat que l'administration des Douanes du Havre n'a pas daigné faire le déplacement jusqu'à Rouen ... Inquiétant!

Même punition pour l'assistant de prévention de la DIRCOFI ... Comment obtenir des renseignements sur les devis si les concernés ne sont pas présents ?

Ce rattachement pose en vrai problème et inquiète la CGT car notre rayon d'action s'agrandit (il va de Eu à Evreux), les collègues continuent à dépendre du médecin de prévention de l'Eure qui n'était d'ailleurs pas présent lors de cette réunion. Nous nous inquiétons aussi sur l'augmentation des frais de déplacement qu'occasionnera la nouvelle organisation.

Nous avons d'ors et déjà demandé une visite de site à Evreux.

Même si nous sommes ravis d'accueillir de nouveaux collègues au sein

de notre CHSCT, nous rappelons que la CGT réclame le retour à l'ancienne cartographie des CHS (par département) car nous sommes conscients des difficultés que cela va occasionner. Nous voulons que les CHSCT conservent leur proximité et leur interdirectionnalité.

La nouvelle compétence du CHSCT se traduit par la mise en place de projets importants ; ces projets regroupent toutes les modifications ou transformations importantes de postes de travail qui seraient susceptibles d'avoir des conséquences sur la santé et la sécurité des agents.

Nous serons donc très vigilants sur les différentes restructurations qui touchent tous les agents du ministère et qui ont bien évidemment un impact sur eux.

Les orientations nationales 2012 pourront se résumer ainsi :

- La première partie évoque l'organisation des CHSCT
- La deuxième présente les actions à mener :

le développement de la connaissance des risques

la prévention des TMS (troubles musculo-squelettiques) et des RPS (risques psycho-sociaux)

la prévention de l'exposition aux substances CMR (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques)

Point sur les observations relevées dans les registres 2011.

A l'unanimité avec la parité administrative, nous décidons d'organiser des groupes de travail dans chaque direction. En effet, le premier CHS de l'année ayant été décalé à cause des élections professionnelles, les annotations des assistants de prévention datent du 3 novembre 2011 et

sans doute beaucoup de problèmes ont été réglés pendant ce délai. C'est pourquoi, nous préférons régler les problèmes encore existants directement avec les assistants dans chaque direction afin de ne pas perdre un temps précieux pour la suite des débats.

Cependant, nous précisons que l'ensemble des registres fait ressortir le problème récurrent du ménage.

Nous passons ensuite en vue les rapports des médecins de prévention et de l'ISST (inspecteur santé et sécurité au travail) qui concernent uniquement la DRFIP.

Ces visites ont pour but de mettre en exergue tous les points négatifs rencontrés dans les services.

Les OS ont d'ailleurs insisté pour que ces rapports de visite soient examinés avant les propositions d'actions 2012.

Il nous semble en effet tout à fait évident qu'il faut tenir compte des recommandations des médecins de prévention et de l'ISST avant toute action.

Les propositions d'actions 2012 :

Etant donné que le montant global des travaux demandés par les différentes administrations avoisinent les 435 000€ auxquels s'ajoutent 53000€ de formations et que le budget disponible est de 285000€ euros (71000€ a été enlevé au budget au nom de la réserve républicaine. La CGT a bien évidemment demandé la redistribution de cette somme ; comme cela s'est toujours fait lors des précédentes élections présidentielles) ; nous ne voyons pas d'autres solutions que de mettre les administrations devant leurs responsabilités.

Les organisations syndicales soulignent les manquements graves des administrations concernant le suivi de la gestion immobilière dans notre ministère. Nous précisons encore une fois que les crédits CHS demeurent des <u>crédits d'impulsion.</u>

Nous rappelons que le rôle du CHSCT n'est pas de pallier aux manques de l'administration mais bien de s'occuper de la santé et de la sécurité

des agents. La CGT est d'ailleurs tout à fait consciente que ce rôle va s'intensifier avec toutes les restructurations que connaît notre ministère, avec elles son lot de souffrance, de mal-être ...

Nous demandons encore une fois aux administrations de prendre leurs responsabilités et de ne pas faire supporter aux OS le fait que certains travaux ne soient pas réalisés.

L'analyse des accidents de service et des évacuations de service :

La CGT a constaté, et ce n'est pas la première fois, que l'administration des Douanes est plus sujette aux accidents de service, autant au travail que sur le trajet.

Plus qu'un catalogue de tous les accidents, les OS souhaitent une véritable étude des accidents afin de trouver des solutions pour les réduire drastiquement.

Concernant les évacuations en 2011, nous n'avons pas remarqué de dysfonctionnements.

Malgré un ordre du jour non étudié en totalité, nous décidons de clore ce CHSCT.

Nous décidons de remettre le point sur les DUERP (document unique) à un prochain CHSCT.